

Commune de LA TOUCHE
Compte-rendu du Conseil Municipal
29 AVRIL 2017

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 2 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde.

Étaient présents : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Sandrine REY, Yannick DEPLANTE, Nathalie PASCAL TERRAS, Mario SPECOGNA, Andrée GOZNIAC, Vincent DEQUAE, Martine DERRIEU

Absente excusée : Valérie FOURRES et Jean-Claude BAUDON

Secrétaire de séance : Yannick DEPLANTE

1. Réhabilitation du logement locatif communal : DM2017_264
choix des entreprises

Le Maire fait part au conseil municipal de la consultation des entreprises réalisée par la commission communale présidée par M. Serge JEAN, adjoint au Maire.

Les entreprises consultées ont été :

pour les travaux électriques SARL LLORIA et OLIV'ELEC

pour les travaux de plomberie M. Thomas MESTRE et Ets DUBOIS Joël

pour la menuiserie ALLIANCE et KPARK

pour le gros-œuvre SARL Art'Dcor et SARL Pascal Terras

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, est d'accord pour retenir :

- OLIV'ELEC	ELECTRICITE	7.911,98 € TTC
- Thomas MESTRE	PLOMBERIE	3.050,00 € TTC
- ALLIANCE	MENUISERIE	3.025,00 € TTC
- GROS-ŒUVRE	Sarl ART'DCOR	8.443,05 € TTC

22.430,03 € TTC

2. Rénovation du préau dans le jardin communal mitoyen au logement locatif « ancienne cure »

Le montant des travaux s'élève à 7.235 € TTC. L'entreprise retenue est la SARL Art'Dcor de Portes-en-Valdaine.

3. Réalisation d'un emprunt d'un montant de 35.000 € DM2017_265
auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 35.000 euros destiné à financer la réhabilitation d'un logement communal et la construction d'un préau dans le jardin communal, aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 35.000 euros

Mise à disposition des fonds : en un ou plusieurs tirages jusqu'au point de départ en amortissement du prêt

Départ en amortissement : 25 JUIN 2017

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances, paiement à terme échu

Profil amortissement : échéances constantes

Périodicité : trimestrielle

Nombre d'échéances : 60

Taux : 1,70%

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

Frais de dossier : 70 euros.

Monsieur le Maire de la commune de La Touche est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

3. Questions diverses

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier du syndicat des eaux du bas Roubion-Citelle confirmant que les services du SDIS n'assureront plus les opérations de contrôle des hydrants pour les communes. Le syndicat pense qu'il serait préférable que ces contrôles soient effectués par de vrais professionnels. Le SIEBRC se propose d'organiser une consultation des entreprises pour le compte des communes membres dans le cadre d'une commande groupée.. en revanche, les prestations ainsi négociées seront ensuite facturées directement aux communes. La commune de La Touche adhère à cette proposition.